

# AVENANT A L'ACCORD RELATIF A LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL DU 15 OCTOBRE 2020

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

---

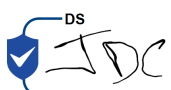
**La Caisse d'Épargne Grand Est Europe (ci-après désignée CEGEE)**, dont le siège social est 1 Avenue du Rhin - 67100 Strasbourg, représentée par Monsieur Eric SALTIEL, Mandataire en charge du Pôle Ressources dûment habilité aux fins des présentes.

**D'une part,**

**Et**

**Les Organisations Syndicales Représentatives au sein de la CEGEE ;**

**D'autre part.**



## Préambule

L'accord relatif à la mise en place du télétravail au sein de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, conclu le 15 octobre 2020, est entré en vigueur le 15 novembre 2020.

Toutefois, les parties signataires dudit accord s'accordent sur le fait que la crise sanitaire liée à la Covid-19 n'a pas permis l'application de ses dispositions.

Les modalités actuelles de recours au télétravail sont déterminées en conformité avec les dispositions du Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise, qui suppléent toutes dispositions conventionnelles portant sur les mêmes thématiques.

Par le présent avenant, les parties conviennent de la prolongation de la durée de cet accord, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2021, et ce afin de permettre son application effective, sur un laps de temps suffisant, avant que les modalités de sa reconduction ne puissent être envisagées.

## Article 1 - Prolongation de la durée de l'accord relatif à la mise en place du télétravail du 15 octobre 2020

Il est convenu, dans le cadre du présent avenant, de prolonger la durée de l'accord relatif à la mise en place du télétravail jusqu'au 30 juin 2022.

Les parties conviennent de se revoir au cours du premier semestre 2022 afin de dresser le bilan dudit accord et d'envisager les modalités de sa reconduction.

## Article 2 - Entrée en vigueur et durée de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur, conformément aux dispositions légales, à compter du lendemain de son dépôt, sous réserve de sa validation par la DREETS.

Il est conclu pour une durée déterminée, jusqu'au 30 juin 2022.

Il cessera de plein droit de produire ses effets automatiquement et de plein droit à l'arrivée de son terme, sans qu'il soit nécessaire de procéder à quelque procédure de préavis ou de dénonciation que ce soit.

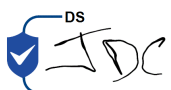
## Article 3 - Formalités de dépôt et de publicité

Il sera procédé aux formalités de dépôt et de publicité, conformément aux dispositions des articles D. 2231-2 et suivants du Code du Travail.

Un exemplaire du présent avenant sera déposé au secrétariat-greffe du Conseil de prud'hommes du lieu de sa conclusion. Conformément au décret n°2018-362 du 15 mai 2018, le présent accord sera déposé auprès de la DREETS par voie dématérialisée sur le site [www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr](http://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr).

Un exemplaire original sera remis aux parties signataires.

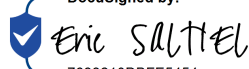
Une information sera donnée au personnel et le présent avenant sera mis à disposition des salariés.



Fait à Strasbourg, en 8 exemplaires,


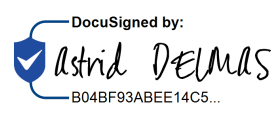
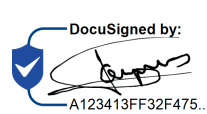

le 05 mai 2021

**Pour la Direction de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe**

DocuSigned by:  
  
7633210DBFE5454...

Monsieur Eric SALTIEL  
Mandataire en charge du Pôle Ressources

**Pour les Organisations Syndicales Représentatives de la CE GEE**

|         | Nom, Prénom du Signataire                  | Signature   |
|---------|--|---|
| CFDT    | Américo PINTO<br>Délégué(e) Syndical(e)    | <br>E03D81C22C83439...  |
| SNE-CGC | Astrid DELMAS<br>Délégué(e) Syndical(e)    | <br>B04BF93ABEE14C5... |
| SU-UNSA | Jean-David CAMUS<br>Délégué(e) Syndical(e) | <br>A123413FF32F475... |
| SUD     | Sylvain GOUTH<br>Délégué(e) Syndical(e)    | <br>855667054DC34F4... |

**Certificat de réalisation**

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| Identifiant d'enveloppe: FE6556C35CCB40B7A928654568B64BF2           | État: Complétée                       |
| Objet: Avenant à l'accord relatif à la mise en place du télétravail |                                       |
| Types de document groupe: AUTRES_COURRIERS                          |                                       |
| Type d'envoi: UNITAIRE  |                                       |
| Types de document entité: PAS_D_ENVOI_BVRH                          |                                       |
| Enveloppe source:   |                                       |
| Nombre de pages du document: 3                                      | Signatures: 5                         |
| Nombre de pages du certificat: 7                                    | Paraphe: 10                           |
| Signature dirigée: Activé   | Émetteur de l'enveloppe:              |
| Horodatage de l'enveloppe: Activé                                   | Hubert Jaming                         |
| Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris    | 1 Avenue du Rhin                      |
|   | Strasbourg Cedex 9, France 67925      |
|   | hubert.jaming@cegee.caisse-epargne.fr |
|   | Adresse IP: 91.135.176.6              |

**Suivi du dossier**

|                     |                                       |                       |
|---------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| État: Original      | Titulaire: Hubert Jaming              | Emplacement: DocuSign |
| 05/05/2021 15:44:52 | hubert.jaming@cegee.caisse-epargne.fr |                       |

**Événements de signataire**

Eric SALTIEL  
eric.saltiel@cegee.caisse-epargne.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

**Détails du fournisseur de signature:**

Type de signature: DocuSign Protect & Sign  
(Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11

Authentification: Code d'accès

**Divulgarion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 05/05/2021 16:43:12  
ID: b72919dd-7d69-4299-ab2e-4ad796908421

Américo PINTO  
Pintotitine@aol.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

**Détails du fournisseur de signature:**

Type de signature: DocuSign Protect & Sign  
(Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11

Authentification: Code d'accès

**Divulgarion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 05/05/2021 19:19:41  
ID: 14b1495f-abbf-4527-a44e-174412f70762

**Signature**

DocuSigned by:  
  
7633210DBFE5454...


Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 91.135.176.8

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign>

**Horodatage**

Envoyée: 05/05/2021 15:46:17  
Consultée: 05/05/2021 16:43:12  
Signée: 05/05/2021 16:43:53

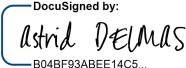
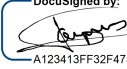
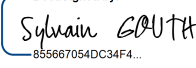
DocuSigned by:  
  
E03D81C22C83439...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 109.9.194.17

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-ws.dsf.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign>

Envoyée: 05/05/2021 16:43:56  
Consultée: 05/05/2021 19:19:41  
Signée: 13/05/2021 12:42:20

| Événements de signataire   | Signature   | Horodatage   |
|--|---|--|
| <p>Astrid DELMAS<br/>astrid.delmas.sneccg@gmail.com</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Détails du fournisseur de signature:</b><br/>Type de signature: DocuSign Protect &amp; Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)<br/>Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11<br/>Authentification: Code d'accès</p> <p><b>Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Accepté: 06/05/2021 09:15:27<br/>ID: f31a1886-30ff-4b2a-948a-7a9484944531</p>  | <p>DocuSigned by:<br/><br/>B04BF93ABEE14C5...</p> <p>Sélection d'une signature : Style présélectionné<br/>En utilisant l'adresse IP: 88.166.97.22</p> <p>Localisation du fournisseur de signature: <a href="https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign">https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign</a></p>     | <p>Envoyée: 05/05/2021 16:43:56<br/>Consultée: 06/05/2021 09:15:27<br/>Signée: 06/05/2021 09:17:00</p> |
| <p>Jean-David CAMUS<br/>jd.camus@syndicat-unifie.net</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Détails du fournisseur de signature:</b><br/>Type de signature: DocuSign Protect &amp; Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)<br/>Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11<br/>Authentification: Code d'accès</p> <p><b>Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Accepté: 11/05/2021 17:57:28<br/>ID: 82212753-5257-4c67-8a66-2cacb9043a1f</p> | <p>DocuSigned by:<br/><br/>A123413FF32F475...</p> <p>Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil<br/>En utilisant l'adresse IP: 77.131.11.13</p> <p>Localisation du fournisseur de signature: <a href="https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign">https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign</a></p>    | <p>Envoyée: 05/05/2021 16:43:57<br/>Consultée: 11/05/2021 17:57:28<br/>Signée: 11/05/2021 18:00:33</p> |
| <p>Sylvain GOUTH<br/>sylvain.gouth@orange.fr</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Détails du fournisseur de signature:</b><br/>Type de signature: DocuSign Protect &amp; Sign (Client ID: DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)<br/>Emetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11<br/>Authentification: Code d'accès</p> <p><b>Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Accepté: 18/05/2021 19:19:17<br/>ID: 2ff74ecc-51de-4fd1-a329-1759e8b70d97</p>         | <p>DocuSigned by:<br/><br/>855667054DC34F4...</p> <p>Sélection d'une signature : Style présélectionné<br/>En utilisant l'adresse IP: 92.184.124.201</p> <p>Localisation du fournisseur de signature: <a href="https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign">https://ps-w.s.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign</a></p> | <p>Envoyée: 05/05/2021 16:43:57<br/>Consultée: 18/05/2021 19:19:17<br/>Signée: 18/05/2021 19:20:03</p> |
| Événements de signataire en personne   | Signature   | Horodatage   |
| Événements de livraison à l'éditeur  | État  | Horodatage   |
| Événements de livraison à l'agent  | État  | Horodatage   |
| Événements de livraison intermédiaire  | État  | Horodatage   |
| Événements de livraison certifiée  | État  | Horodatage   |
| Événements de copie carbone  | État  | Horodatage   |

| Événements de copie carbone   | État              | Horodatage   |
|---|-------------------|--|
| <p>Jérémy ALTMAYER<br/>jeremy.altmayer@cegee.caisse-epargne.fr<br/>Chef de Projets Digitalisation et SIRH<br/>CEGEE</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Non offert par DocuSign</p>                          | <b>Copié</b>      | Envoyée: 18/05/2021 19:20:06                                 |
| <p>Raphael ECKERT<br/>raphael.eckert@cegee.caisse-epargne.fr<br/>Responsable du Dialogue Social<br/>CEGEE</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Non offert par DocuSign</p>                                    | <b>Copié</b>      | Envoyée: 18/05/2021 19:20:07                                 |
| <p>Hubert JAMING<br/>hubert.jaming@cegee.caisse-epargne.fr<br/>Directeur Ressources Humaines<br/>CEGEE</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p>Authentification: Code d'accès</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Non offert par DocuSign</p> | <b>Copié</b>      | Envoyée: 18/05/2021 19:20:09<br>Renvoyé: 18/05/2021 19:20:19 |
| <p>Aline GUERING<br/>aline.guerin@cegee.caisse-epargne.fr<br/>CEGEE</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b><br/>Non offert par DocuSign</p>  | <b>Copié</b>      | Envoyée: 18/05/2021 19:20:11                                 |
| Événements de témoins   | Signature         | Horodatage   |
| Événements notariaux  | Signature         | Horodatage   |
| Récapitulatif des événements de l'enveloppe   | État              | Horodatages  |
| Enveloppe envoyée   | Haché/crypté      | 05/05/2021 15:46:18  |
| Livraison certifiée   | Sécurité vérifiée | 18/05/2021 19:19:17  |
| Signature complétée   | Sécurité vérifiée | 18/05/2021 19:20:03  |
| Complétée   | Sécurité vérifiée | 18/05/2021 19:20:11  |
| Événements de paiement  | État              | Horodatages  |
| Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques  |                   |  |

## CONVENTION DE PREUVES

La présente convention de preuve a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le salarié ou futur salarié donne son accord exprès à l'usage d'un procédé et d'une solution de dématérialisation des Opérations mis en œuvre par l'employeur ou futur employeur et l'admet à titre de preuve de la signature de son contrat de travail et des actes associés tout comme de l'exécution de ceux-ci.

Le présent document constitue une convention de preuve au sens des articles 1356 et 1368 du Code civil.

La présente convention entre en vigueur à compter de son acceptation par le salarié ou futur salarié formalisée par tout moyen mis à sa disposition et ce jusqu'à la rupture des relations contractuelles entre l'employeur ou futur employeur et le salarié ou futur salarié ou la dénonciation de la présente convention. Les présentes perdureront en tout état de cause pour tout document signé électroniquement sous l'emprise de la présente convention de preuve.

Le salarié ou futur salarié et l'employeur ou futur employeur acceptent que les éléments d'identification utilisés dans le cadre de leur relation contractuelle, à savoir les OTP SMS et/ou les numérisations des pièces d'identité, les authentifications par code d'accès et les certificats à usage unique, soient admissibles devant les juridictions et dans le cadre des règlements amiables des litiges (procédure participative et médiation conventionnelle) et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent ainsi que des procédés d'authentification et des signatures qu'ils expriment.

Le salarié ou futur salarié reconnaît avoir communiqué à l'employeur ou futur employeur, les éléments permettant d'assurer son identification électronique et son habilitation à signer tout contrat ou document qui lui sera soumis.

Les parties acceptent que le salarié ou futur salarié manifeste son consentement en saisissant l'OTP SMS (ou en s'authentifiant grâce à un code d'accès) et en signant sur écran (tablette, téléphone, ordinateur personnel) et/ou en cochant des cases et/ou en utilisant tout autre moyen mis à sa disposition ; que ces procédés soient admissibles devant les juridictions et/ou dans le cadre des règlements amiables des litiges (procédure participative et médiation conventionnelle) et fassent preuve des données et des éléments qu'ils matérialisent ainsi que des signatures qu'ils expriment conformément aux exigences de l'article 1367 du Code civil.

De même, les parties acceptent que les éléments d'horodatage soient admissibles devant les juridictions et dans le cadre des règlements amiables des litiges (procédure participative et médiation conventionnelle) et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

L'employeur ou futur employeur informe le salarié ou futur salarié que les opérations sont archivées dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps conformément aux exigences de l'article 1366 du Code civil, ce que le salarié ou futur salarié reconnaît.

Il est rappelé au salarié ou futur salarié que la signature électronique fondée sur un certificat à usage unique fait produire ses effets juridiques à l'Opération au même titre qu'une signature manuscrite et que l'écrit électronique ainsi signé a la même valeur et produit les mêmes effets qu'un écrit sur support papier.

Les parties acceptent que la procédure de signature par voie électronique opposable repose sur les étapes suivantes :

- Etape 1 -L'employeur ou le futur employeur met à disposition un document sur la plateforme de signature choisie à cet effet.
- Etape 2 -Le salarié ou futur salarié reçoit un e-mail par le prestataire de service de confiance désigné par l'employeur ou le futur employeur l'invitant à signer le document et à accéder à la plateforme de signature électronique via un lien hypertexte.
- Etape 3 -Le salarié ou futur salarié prend connaissance du document et approuve le contenu à signer en cochant les cases correspondant à ces déclarations.
- Etape 4 -Le salarié ou futur salarié procède à la signature du document en cliquant sur le bouton signature. Pour assurer la fiabilité de la signature, le salarié ou futur salarié reçoit un code d'authentification par SMS sur le numéro de téléphone déclaré à l'employeur ou futur employeur. Le salarié peut également s'authentifier grâce à un code d'accès communiqué au préalable par l'employeur. La salarié ou futur salarié s'authentifie en saisissant le code d'authentification communiqué afin de déclencher la signature électronique.

Les parties acceptent que les opérations réalisées, archivées et éventuellement extraites, en tout ou partie, les Dossiers de preuve, éventuellement contenus sur des Supports durables, les courriers électroniques, les SMS, les accusés de réception des e-mails échangés entre eux soient admissibles devant les juridictions et dans le cadre des règlements amiables des litiges (procédure participative et médiation conventionnelle) et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

Dans le cadre de la relation contractuelle liant le salarié (ou futur salarié ) et l'employeur (ou futur employeur), la preuve des connexions, des enregistrements informatiques et de tous autres éléments d'identification électronique sera établie en tant que de besoin à l'appui des journaux de connexion tenus à jour par l'employeur (ou futur employeur).

Les documents établis dans le cadre de la relation contractuelle liant le salarié (ou futur salarié ) à l'employeur (ou futur employeur) répondent ainsi aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'écrit et de Signature électronique.

L'effet de la présente convention est immédiat en ce que celle-ci s'applique pour toute nouvelle opération qui interviendrait après la date d'acceptation. Elle ne porte cependant pas sur les opérations passées.

La dénonciation de la présente convention ne pourra avoir pour effet de remettre en cause les opérations signées antérieurement par voie électronique, ni les documents signés par voie électronique en vigueur au moment de la dénonciation.



Si la présente convention venait à expirer par demande du salarié (ou futur salarié ) de renoncer à la voie dématérialisée, le salarié (ou futur salarié ) bénéficiera de la voie papier ou toute autre procédure en vigueur au moment de la renonciation.

La cessation des relations entre l'employeur et le salarié ou la renonciation à la voie dématérialisée ne vaut pas droit pour le salarié à la rematérialisation de l'ensemble des documents signés électroniquement qui demeureront accessibles dans cette unique forme.

La dématérialisation de toute ou partie des procédures implique la mise en œuvre d'un ou plusieurs traitements de données à caractère personnel. Ce ou ces traitements sont mis en œuvre dans le strict respect de la réglementation relative au droit des données à caractère personnel. Pour plus de précisions nous vous invitons à prendre connaissance de

- la notice d'information relative à la collecte, au traitement de Données à Caractère Personnel en matière de ressources humaines pour ce qui concerne les salariés ;
- la notice de protection des données à caractère personnel à destination des candidats au recrutement.

Dans l'hypothèse où la présente convention venait à expirer du fait de la cessation des relations entre l'employeur et le salarié , l'employeur notifiera au salarié un délai pendant lequel le salarié pourra récupérer l'ensemble des documents conclus par voie électronique.

L'employeur ou futur employeur pourra être amené ; à résilier la présente convention ou modifier les termes du service en vertu des dispositions légales applicables, en cas de modification il en portera préalablement connaissance au salarié qui pourra y renoncer.

La présente convention est régie par la loi française.

### **Définitions :**

**Authentification :** processus électronique permettant de s'assurer que le signataire est bien la personne habilitée à signer le contrat, et confirmant l'identification électronique de la personne concernée, l'origine et l'intégrité d'une donnée sous forme électronique.

**Certificat :** fichier électronique attestant du lien entre les données de vérification de Signature électronique et le Signataire. Ce Certificat est à usage unique dans le cadre du service de Signature électronique.

**Dossier de preuve :** ensemble d'éléments techniques permettant ainsi d'assurer la traçabilité, la preuve de la réalisation de l'Opération, ainsi que sa restitution.

**Horodatage :** données sous forme électronique qui associent d'autres données sous forme électronique à un instant particulier et établissent la preuve que ces dernières données existaient à cet instant.

**Identification électronique** : processus consistant à utiliser des données d'identification personnelle sous une forme électronique représentant de manière univoque une personne physique ou morale, ou une personne physique représentant une personne morale.

**Opération** : toute action réalisée sur la plateforme.

**OTP « One Time Password »** : mot de passe à usage unique envoyé pour identification par SMS sur le téléphone portable du signataire n'ayant pas de compte existant sur la plateforme de signature.

**Parties** : désigne collectivement le salarié ou futur salarié et l'employeur ou futur employeur.

**Plateforme** : désigne la plateforme de dématérialisation à laquelle le partenaire accède pour prendre connaissance des documents et les signer.

**Signataire** : toute partie qui signe un document électroniquement.

**Signature électronique** : données sous forme électronique, qui sont jointes ou associées logiquement à d'autres données sous forme électronique et que le signataire utilise pour signer ; elle constitue un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'Opération à laquelle il s'attache (art. 1367 du Code civil).

**Support durable** : toute solution permettant aux parties de conserver les documents signés électroniquement.